



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23104811

03 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0457 815 056**

Nom

(en entier) : **ISIS-DIES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à respons. limitée à finalité sociale**

Adresse complète du siège : **Rue d'Alost, 7-11 à 1000 BRUXELLES**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31/01/2023

Ce 31/01/2023, s'est réuni le Conseil d'Administration d'ISIS SC.

Présents :

- Emmanuel EVERARTS DE VELD
- Jean-Olivier COLLINET
- Ludmilla PETIT
- Maxime BACQ

Invitées :

- Jeniffer Chumpitaz
- Nathalie Jeudy

Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de transférer le siège social de la rue d'Alost, 7 à 1000 Bruxelles vers la nouvelle adresse suivante à dater du 24/04/2023 : Chaussée de Charleroi, 112 à 1060 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée(s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).